



## Formation initiale à la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

### Certificat d'aptitude à Conduire En Sécurité (CACES®)

#### Recommandation R485 Catégorie 1

#### Public

Toute personne devant travailler avec des gerbeurs à conducteur accompagnant même occasionnellement

CODES RS : 6937 (1)

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE

Date d'enregistrement : 28/11/2024

#### Pré requis

Maîtriser la langue française à l'oral

99 % de réussite en 2024



#### Objectifs

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée se situe entre 1,20 mètre et 2,50 mètres (catégorie 1).
- Réaliser les manœuvres de conduite du chariot automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

#### Méthodes et moyens pédagogiques

- Enseignement théorique multimédia et cours en présentiel sous forme de vidéo projection.
- Exercices pratiques sous forme d'ateliers sur notre plateau technique selon la/les catégorie(s)

#### Textes et documents de référence

- Recommandation de la CNAM CACES® R485 – mai 2018
- Référentiel CACES® 2020 V2 – Janvier 2024
- FAQ CACES® 2020 V6 – Janvier 2024

#### Validation

Feuilles de présence par demi-journée, présence obligatoire durant la totalité de la formation.

- La stagiaire reçoit une attestation de fin de formation
- Test théorique et test pratique selon la recommandation R485 de la CNAM

-CACES® R485 de la catégorie visée valable 5 ans délivré après réussite aux tests théorique et pratiques

Critères : note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne dans chacun des thèmes. Un renouvellement devra être effectué tous les 5 ans fin de maintenir la certification. Après avis favorable délivrance d'une attestation de compétences. Sous conditions de l'employeur, délivrance d'une autorisation de conduite

#### Accessibilité

Durée

14h de formation

Effectif

maximum 6 stagiaires

Tarif

Nous consulter pour un devis

Formateur

Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation de gerbeur à conducteur accompagnant

Agenda inter

voir : [www.a2s-conseil.fr](http://www.a2s-conseil.fr)

#### Contenu

##### Formation théorique :

- Les statistiques des Accidents du Travail.
- Les dispositions réglementaires
- Les doigts, obligation et responsabilités
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Que faire en cas d'accident ?
- Le processus menant à l'AT et à la maladie professionnelle, les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les risques liés à l'utilisation des gerbeurs accompagnants
- Les différentes catégories de gerbeurs accompagnants
- La description, la technologie et les équipements des gerbeurs
- Prise/fin de poste
- La stabilité des gerbeurs
- Les règles d'utilisation des gerbeurs
- Les techniques d'utilisation et de stockage
- Les vérifications
- Les EPI
- La signalisation

##### Formation pratique :

- Réalisation en sécurité des opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du gerbeur.
- Vérification de l'adéquation du gerbeur à l'opération de manutention envisagée.
- Lecture et utilisation de la plaque de charge
- Manutention de charge
- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation et arrêt du gerbeur en sécurité
- Opérations de maintenance de son ressort
- Compte rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

Les tests CACES® R485 seront réalisés par l'organisme A2S Conseil, adhérent du groupe AG2C, OTC certifié pour les CACES® par SGS depuis le 19/08/2021  
Certificat CACES® n°ICSCAC0252



Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (EPI) en cours de validité et à jour (chaussures de sécurité, gants, gilet haute visibilité)

 Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap :

Camille DESEIN.

Responsable pédagogique : Dominique DESEIN

Pour toute demande de renseignements complémentaires, conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription merci de nous contacter :

03.28.48.53.38

[contact@a2s-conseil.fr](mailto:contact@a2s-conseil.fr)

